



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 09.05.2022**

Date de convocation : 05.05.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 9 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE, conseillers municipaux.

Procuration : Sylvie THUBIÈRES à Anne-Laurence FRULLINI.

La séance est ouverte à 20h30.

Aude SALVAT-LÔ est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 11.04.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Convention fauchage des accotements en faveur de la faune sauvage

2°) City stade - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

II - Questions diverses.

1°) Convention fauchage des accotements en faveur de la faune sauvage.

Afin de préserver la petite faune sauvage ancestrale de nos territoires, aujourd'hui en train de disparaître. La fédération des chasseurs de l'Aude propose une association à cette démarche de protection de la biodiversité au travers de la signature d'une convention avec l'association de Laurabuc « Société de Chasse » qui permettrait de mettre en place un broyage différencié des accotements, comme présenté dans l'annexe technique, et qui fixerait les modalités et les dates de fauchage préconisées pour diminuer les impacts négatifs sur la faune. Il est proposé de s'engager à entretenir les bords de route de façon raisonnée en ne broyant pas les fossés, les contres fossés ainsi que les talus entre le 10 avril et le 30 juillet. Seul la bande de sécurité pourra être broyée.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

2°) City stade - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Afin de financer l'opération City stade, la commune de Laurabuc souhaite solliciter l'Agence Nationale du Sport au titre de l'appel à projets « 5 000 terrains de sports ».

Pour l'opération City stade de 177 043.29 € HT, une subvention va être demandée à l'Agence Nationale du Sport.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

II - Questions diverses.

Eglise : La Région a notifié l'attribution à la collectivité d'un financement de 15 000€ pour la réalisation de la 1^{ère} phase des travaux de rénovation de l'église.

Bistrot communal : Les tarifs seront fixés lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Les Conseillers,